

Texte de soumission pour la location d'une chaufferie mobile

Adresse de livraison :	
.....	
Puissance : kW	
Durée de location : Jrs à CHF	CHF HT
Système de production d'eau chaude sanitaire	CHF HT
Nombre de logement :	
Unité mobile comprenant :	
1 chaudière avec brûleur conforme aux normes de pollution	
1 conduit de fumée	
1 vase d'expansion	
1 citerne contenance	
1 groupe départ chauffage	
1 tableau électrique avec régulateur et sonde extérieure	
2 flexibles longueur 20 mètres	
<u>Fournisseur : Groupe E Entretec SA, 1753 Matran</u>	
Transport et mise en place de notre chaufferie et récupération à la fin de la location	CHF HT
Mise en service de la chaufferie mobile	CHF HT
Eventuels flexibles supplémentaires :	
Distance entre les prises et la chaufferie mobile	
Flexibles du thermique : Aller m	
Retour m	
Nombre de flexibles supplémentaires :	CHF HT

<p>Travaux préparatoires non-compris :</p> <p>Fourniture mazout Prises pour le branchement des flexibles Alimentation électrique 3 x 400 V/10 A Prolongation de la cheminée du container Mise en place avec une grue spéciale Raccordement éventuel à la citerne de l'immeuble ou à une citerne provisoire d'une plus grande contenance, afin d'éviter des remplissages fréquents Platelage éventuel pour la mise en place de notre unité mobile Demande d'autorisation pour l'utilisation du domaine public</p>	<p>CHF HT</p>
<p>Total devis location chaufferie mobile</p>	<p>CHF HT</p>
<p>Remarque</p>	
<p>Les raccords à prévoir sur l'installation sont deux prises femelles de 1" pour le chauffage.</p>	
<p>La citerne devra être vidée par vos soins avant que nous intervenions pour la reprise de la chaufferie mobile.</p>	
<p>Prestations non-incluses</p>	
<p>Le présent contrat ne comprend pas, sauf indications spéciales dans les prestations convenues ou les remarques, entre autres les éléments suivants (extraits des conditions générales):</p>	
<ul style="list-style-type: none"> - Les raccordements chauffage et sanitaire sur les installations à alimenter (prévoir filet femelle pour chauffage) - La mise à disposition d'une alimentation électrique dans la chaufferie mobile. - La fourniture et le remplissage du mazout. - Le contrôle journalier du bon fonctionnement. - Les dépannages non imputables au matériel loué. - Les autres éléments clairement précisés dans les conditions générales. - Les demandes d'autorisation. 	